

AGENT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL VOLLEY-BALL (H/F)

Préambule :

Les associations sportives représentent un potentiel de développement important en activités et en emplois nouveaux. Les besoins recensés dans le champ de l'animation et du sport sont essentiellement centrés sur les missions d'encadrement d'activités sportives ou socio-sportives, sur des missions administratives ou techniques ou encore de services aux personnes et aux collectivités.

En effet, l'animateur sportif ou socio-sportif est un professionnel polyvalent qui intervient auprès de tous les publics à des fins de découverte d'une pratique, d'une activité, ou de perfectionnement dans une activité considérée.

Il encadre des séances d'initiation, développe les prestations au niveau local, d'un bassin d'activité, de pratique, d'un secteur. Il assure le développement quantitatif et l'animation d'un club, d'un bassin d'activité, Il porte un projet d'animation, d'activité ou de service à vocation sportive et/ou éducative.

Les missions de l'agent de développement territorial s'inscrivent pleinement dans les axes de développement du Projet Sportif Territorial de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball.

Description du poste:

PROFIL : Entraîneur / Agent de Développement (Homme/Femme)

FORMATION

BEES Volley-Ball, DE JEPS Volley-Ball, BP JEPS Volley-Ball ; et formation fédérale BEF3 (ex EF1)

MISSIONS ET ACTIVITES

Club de Dinard (15%) :

- Entraînement et Coaching des équipes Jeunes du club
- Structuration du club

Ligue Bretagne Volley-Ball (65%) :

- Pôle Espoir Masculin : Adjoint de l'entraîneur principal
- Encadrement de Sélections Régionales (Minime et/ou Cadet, M ou F)
- Adjoint Formation de cadre (BEF5/BEF4)
- Participation à l'Equipe Technique Régionale
- Diverses actions techniques Régionales
- Développement du Bassin Nord35 / Est22

Autres structures de Mutualisation de l'Emploi (20%)

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Autorité :

L'Agent de Développement est placé sous l'autorité directe de la Présidente de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball.

Liens fonctionnels :

Il travaille en étroite concertation et collaboration avec les dirigeants, bénévoles, et professionnels, de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball. Son intervention au Pôle se fait sous la responsabilité de l'Entraîneur Principal. Son intervention sur les Actions Techniques de la Ligue se fait sous la responsabilité du Responsable de l'Equipe Technique Régionale (ETR). Il est membre de l'ETR.

Autonomie et responsabilité:

L'agent de développement exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés principalement à l'activité « Volley-Ball et/ou Beach-Volley », dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il doit être rigoureux, savoir prendre des initiatives et rendre compte de son activité .

CADRE JURIDIQUE

- L'emploi est régi par :

- Les dispositions légales et réglementaires
- Les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport : CDI temps plein modulé à l'année.
- Prise de fonction du poste à partir du 24 Aout 2015.
- Rémunération : groupe 2 de la Convention Collective Nationale du Sport
- Période d'essai : 2 mois

SAVOIRS

- En capacité (EC) de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation sportive
- EC de mobiliser les connaissances administratives, juridiques, réglementaires, statutaires et de sécurité liées à la pratique sportive
- EC de mobiliser des connaissances didactiques et pédagogiques liées à l'animation sportive
- EC de mobiliser les connaissances spécifiques à la pratique du Volley-Ball et/ou du Beach-Volley
- EC de mobiliser les connaissances administratives d'une organisation sportive et/ou événementielle
- EC de mobiliser son sens du relationnel pour développer, structurer et pérenniser la pratique du Volley-Ball et /ou du Beach-Volley

SAVOIRS ETRE

- EC d'identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun
- EC de s'intégrer à une équipe de travail
- EC d'écouter et de communiquer (oral et écrit) avec ses interlocuteurs

SAVOIRS FAIRE

- EC de participer au fonctionnement du club et de la Ligue et à la gestion de ses activités
- EC de concevoir, planifier, organiser et encadrer, des séquences de formation de jeunes joueurs de haut-niveau
- EC de préparer un projet ainsi que son évaluation
- EC de participer au fonctionnement administratif du club
- EC de participer à l'accueil des différents publics
- EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- EC de préparer une action d'animation sportive
- EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation sportive
- EC de conduire un cycle d'apprentissage en Volley-Ball et/ou en Beach-Volley
- EC d'arbitrer une séquence d'opposition en Volley-Ball et/ou en Beach-Volley
- EC de produire des écrits administratifs, techniques et pédagogiques
- EC de maîtriser les outils bureautiques et des supports multimédias (Traitement de texte, tableur, messagerie, PREAO, ...)
- EC d'organiser, de construire, d'animer, une planification de formation de joueur (jeune ou senior)
- EC d'organiser et animer une réunion et une formation.
- EC de synthétiser et évaluer des projets
- EC d'évaluer et rendre compte de son travail en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

SPECIFICITES ET CONTRAINTES DU POSTE

- Résidence administrative : Dinard
- L'Agent de Développement Territorial peut être amené à travailler le week-end et les jours fériés en fonction des manifestations sportives.
- Il/Elle peut également être amené(e) à se déplacer, dans ou en dehors de la région, pour des périodes de plusieurs jours
- Il/Elle devra posséder le permis B.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Merci d'adresser vos CV et lettres de candidature uniquement par mail : ligue@volleybretagne.fr à madame la Présidente de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball avant le 27 Juillet 2015.

Les candidats retenus seront convoqués à un entretien individuel.

Employeur: Ligue de Bretagne de Volley-Ball

Métier: Agent de développement territorial

Domaine d'intervention: Sport

Activité: Volley-Ball

Type de contrat: CDI

Temps de travail: 35 heures/semaine

Diplôme souhaité: BEES / DE JEPS / BP JEPS, et diplôme fédéral BEF3 (ex EF1)

Mention: Volley-Ball

Date de début du contrat: 24 Août 2015

Nombre de postes à pourvoir: 1

Département : Île et Vilaine (35)

Ville : Dinard